Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_95-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_95

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 9 septembre**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 02 septembre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LEMENANT Yannick pourvoir à M. RIAUX Bertrand, Mme NEDELEC Emilie pouvoir à M. GOUABLIN Raphaël, Mme SORAIS Justine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CHENOT Gwenaëlle.

Absents excusés : M. CHAUVIN Stéphane.

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. PORÉE Fabienne, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_95-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

26-95)INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION EN REMPLACEMENT DE LA TAXE SUR LES LOGEMENT VACANTS ET DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.2 – FINANCES LOCALES / Fiscalité

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général des impôts et notamment son article 1406 bis qui fixe les modalités de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation – TVLH ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 06-122 du 18 septembre 2006 concernant l'assujétissement des logements vacants à la taxe d'Habitation ;

CONSIDERANT que la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) se substituera à la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV),
CONSIDERANT que la délibération instituant la Taxe sur la Vacances des Locaux d'Habitation TVLH doit être prise avant le 1er octobre 2026 pour une application au titre de l'année 2027 (Art.1639 A bis du CGI), sous réserve d'être notifiée au plus tard quinze jours après la date limite prévue pour son adoption,
CONSIDERANT que le taux de la TVLH devra être fixé par délibération avant le 15 avril 2027 pour une application aux impositions de l'année 2027,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'INSTITUER** la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (**TVLH**) sur le territoire de la commune de Combourg à compter du 1er janvier 2027,
- **DE PRECISER** que le taux de cette taxe sera fixé annuellement avant le 15 avril de chaque année,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,

F. PORÉE

Le Maire,

J. LE BESCO